

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-03 – Affectation des résultats Budget Principal.

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles, comme détaillé ci-après :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit
Résultats reportés		1 604 750,81 €	317 558,14 €
Opérations de l'exercice	1 081 870,35 €	1 436 473,76 €	667 382,57 €
TOTAL	1 081 870,35 €	3 041 224,57 €	984 940,71 €
Résultats de clôture		1 959 354,22 €	244 283,92 €
Restes à réaliser			551 845,62 €
TOTAL CUMULÉ			70 522,00 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		1 959 354,22 €	1 055 462,71 €
			2 862 940,60 €
			4 096 687,28 €
			1 233 746,68 €

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Géraud MOURGERE, Doyen d'âge :

- **L'adopte** à la majorité ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire

Marcel GÉRON

